

COMPTE-RENDU N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Octobre 2020

Membres présents : Bernard FERRET - Nicolas BONDUELLE - Sylvain RICOLA - Francine DANIEL - Nicolas RAYNAL - Guilène ANDURAND - Michel PIERIE - Nicolas TRICHAUD - Sandrine VILLENEUVE - Gilles FORT - Corinne ROJO.

Convocation du 5 Octobre 2020

Absent.e s excusé.e s : Marie BERGOUGNOUX ; Jacques RIVIEYRAN ; Sandra VICENTE ; Verena VOARINO.

Procuration (s) : Marie BERGOUGNOUX à Guilène ANDURAND ; Jacques RIVIEYRAN à Gilles FORT, Sandra VICENTE à Bernard FERRET et Verena VOARINO à Nicolas BONDUELLE.

Secrétaire de Séance : Corinne ROJO.

Approbation du compte rendu du conseil N° 4 du 8 Septembre 2020

Quelques modifications mineures sur de la typo et une correction sur la rédaction du paragraphe concernant l'explication de la convention de mise à disposition avec la commune de Fayssac. Il faut noter "*Il y a eu deux aller-retour pour 11 heures de travail*" => rectifications approuvées par le conseil.

Délibérations

1. Aide financière à une famille

La mairie a été informée par l'ALSH des Elfes des Vignes des difficultés d'une famille à régler une facture, concernant le séjour de leurs enfants au centre de loisirs de l'été dernier. La commune a été sollicitée par un courrier de la famille demandant une prise en charge partielle de la facture pour un montant de 81€.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Il est également rappelé que même si la commune ne possède pas de CCAS officiel (cf. Cr du conseil N° 4), elle peut intervenir sur des demandes particulières. L'équipe d'élus volontaires reste à l'écoute.

2. Convention de partenariat avec l'association Ouest Tarn Handball

Dans le cadre des NAP 2020/2021 il conviendrait de passer une convention avec l'association Ouest Tarn Handball. Cette dernière interviendrait les jeudis auprès des élèves du groupe scolaire de 14h à 16h pour la période du 1er Septembre 2020 au 6 Juillet 2021. Le coût de la prestation est de 40 € de l'heure.

Gilles FORT demande où se déroule cette activité ? Bernard FERRET répond que les activités peuvent se dérouler soit en salle, sous le préau de l'école ou bien sur le City-stade.

Guilène ANDURAND demande s'il est possible de faire pratiquer d'autres activités ? Bernard FERRET répond que c'est tout à fait possible et qu'il faut communiquer la demande ou proposition auprès du directeur de l'ALAE.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Rétrocession de la parcelle B 1958 à la commune.

En 2018 lors de l'élaboration d'un document d'arpentage sur une parcelle qui jouxtait un chemin rural, une nouvelle parcelle a été créée : B 1958 (une bande étroite d'un mètre le long du chemin rural « côte des ânes », depuis la route de Lincarque en montant vers le village et ce sur une centaine de mètres : 86m²). Il avait été convenu avec le propriétaire que cette parcelle nouvellement créée devait être rétrocédée à la commune.

Nicolas BONDUELLE demande si le propriétaire est bien informé de la démarche. Bernard FERRET affirme que oui et que c'est même lui qui a fait remarquer cette irrégularité.

Gilles FORT demande à qui appartient la parcelle 1959 (langue de terrain étroite en parallèle de la départementale) car il se pourrait qu'il s'agisse du même problème. Bernard FERRET répond qu'en effet, il se peut qu'il y ait le même problème mais dans ce cas, la parcelle serait à rétrocéder au Département.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

4. Convention de mise à disposition d'un agent communal de la commune de Labastide-de-Levis pour le broyage de végétaux.

En 2018, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a fait l'acquisition un broyeur de végétaux utilisable par les communes du secteur nord (Bernac, Castanet, Cestayrols, Fayssac, Labastide de Levis, Rivières, Senouillac et Aussac). Dans le but d'assurer la pérennité de cette machine et une utilisation en sécurité, il est nécessaire qu'un agent l'entretienne et supervise son utilisation dans chaque commune.

Monsieur Cyrille ALBOUY, agent de la commune de Labastide-de-Lévis a accepté cette mission. Pour ce faire, il convient de passer une convention de mise à disposition de l'agent qui interviendra dans chaque commune lors de l'utilisation du broyeur et selon un planning défini.

Le maire précise que l'utilisation du broyeur, propriété de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est gratuite. Les communes utilisatrices prendront en charge le carburant. Une fiche d'utilisation sera renseignée à chaque intervention sous réserve d'un accord préalable sur les créneaux d'utilisation en collaboration avec l'agent communal responsable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte les conditions de mise à disposition de M. Cyrille ALBOUY selon le projet de convention joint,
- Accepte les modalités d'utilisation du broyeur telles qu'indiquées dans la fiche de mise à disposition du broyeur,
- Accepte de s'acquitter auprès de la commune de Labastide de Lévis des frais de mise à disposition de l'agent ainsi que du véhicule tracteur (camionnette ou camion plateau de 3.5 T selon les besoins),
- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de M. Cyrille ALBOUY qui peut s'étendre à des tâches d'entretien d'espaces verts ou publics sous réserve d'un accord des parties.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Nicolas BONDUELLE demande de quelle durée est la convention ? Bernard FERRET répond qu'elle sera signée pour trois ans, au bout de ce terme, il doit être fait un compte rendu de l'utilisation de ce

matériel. Bernard FERRET démontre par cette délibération et celle passée lors du dernier conseil avec la commune de Fayssac la difficulté juridico/administrative rencontrée pour la mise en place de mutualisation de matériel, de services ou de personnels partagés entre communes.

5. Convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, la commune de Senouillac et l'agglomération gaillac-Graulhet.

L'Opération d'Aménagement Programmée N° 1 approuvée par le Plan Local d'Urbanisme en 2013 est considérée comme bloquante. En effet si chacun des trois propriétaires ne souhaitent pas mettre en vente et aménager les parcelles sur une même période, il n'est matériellement pas possible de les urbaniser. Toutefois la situation de cette zone ne permet pas la vente par lot isolé et son aménagement doit être contrôlé dans son intégralité.

L'EPF a pour rôle d'aider les collectivités à définir et mettre en œuvre des stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires et la lutte contre l'étalement urbain. Il est habilité à procéder à toutes études et faisabilité d'aménagement ; acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Gilles FORT demande s'il faut faire un devis pour la réalisation des VRD ? Bernard FERRET répond que c'est justement le rôle et l'une des compétences que peut amener l'EPF avec l'avantage que l'étude sera réalisée en fonction du cahier des charges donné par la collectivité.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

6. Obligation de défrichage des terrains laissés à l'abandon.

Chaque année, la mairie doit solliciter des administrés qui n'ont pas satisfaits à l'obligation d'entretien de leur terrain. Il s'agit le plus souvent de personnes ayant un terrain dans la commune et qui vivent éloignées de Senouillac.

L'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales prévoit une obligation pour le propriétaire (ou ses ayants droit) d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers et usines lui appartenant.

Faute d'entretien de ce terrain, le maire peut, pour des motifs d'environnement, notifier au propriétaire, par arrêté, l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état du terrain, après mise en demeure. Ces dispositions peuvent, notamment, concerner le débroussaillage d'un terrain laissé en friche. Si au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, **le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire** ou de ses ayants droit. Il s'agit par cette délibération de déterminer un tarif d'intervention sur terrain nu uniquement et au moyen de l'épaveuse communale. Le tarif est proposé à 58€ de l'heure plus les frais administratifs inhérents à la procédure.

Guilène ANDURAND demande s'il y a des cas de parcelles concernées répertoriées actuellement ? Bernard FERRET répond que oui, dont une tout particulièrement.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

7. Promesse unilatérale d'achat avec la SAFER

Suite à la réception d'un appel à candidatures, la commune s'était portée candidate auprès de la SAFER Occitanie par délibération en date du 19 juin dernier car elle était intéressée par la parcelle B 1488 sise lieu-dit « Lafargue » pour donner suite à la réception d'un appel à candidatures.

En effet, la situation de cette parcelle d'une contenance totale de 3 ha 01 a 99 ca située en zone A du PLU présente pour la commune un intérêt dû à son immédiate proximité avec des parcelles communales.

La SAFER nous a adressé une promesse unilatérale d'achat de cette parcelle pour une contenance de 1596 m² au prix de 1197€.

Gilles FORT demande ce que nous ferons de cette parcelle ? Bernard FERRET répond que quand en juin nous nous étions portés acquéreurs pour la totalité de la parcelle, le conseil avait déjà proposé de la laisser en fermage. Il pourra en être de même, au pire comme nous venons de nous équiper en matériel de tonte cela ne devrait pas nous poser de problème.

Monsieur le maire propose au conseil l'acquisition de ce bien foncier.

Pour	Contre	Abstention
11	M. FORT et M. RIVIEYRAN	Mme VILLENEUVE et M. TRICHAUD

Questions diverses.

● Achat de matériel

Nicolas BONDUELLE fait un résumé du travail de la commission matériel qui s'est réunie afin d'examiner les différents devis reçus pour l'équipement d'un tracteur tondeuse et tondeuses. Des essais de matériels prêtés par les fournisseurs ont également été réalisés par les agents techniques. Le choix de la commission se porte sur l'achat d'un tracteur tondeuse polyvalent de marque KUBOTA et d'une petite tondeuse autoportée dédiée aux espaces réduits en capacité d'aspirer les feuilles. L'achat total se monte à 20 000€ TTC auprès des établissements Costes à Gaillac.

Nicolas BONDUELLE regrette que les communes voisines conviées aux essais de matériel n'aient pu assister à ces démonstrations. Il ajoute qu'une réflexion est toujours en cours sur l'achat d'équipement portatif électrique (taille haies, souffleur, rotofil...).

Guilène ANDURAND demande si l'achat de matériel d'occasion récent a été envisagé. Nicolas BONDUELLE répond qu'il y en a très peu dans de genre de matériel.

● Ruine de la Cruz

Sylvain RICOLA fait un compte rendu à la suite de la visite sur le terrain du groupe de travail. Il propose de :

- Faire défricher le terrain par nos agents, en respectant une zone de sécurité aux abords des ruines.
- Faire « raser » l'ensemble de la bâtisse.
- Solliciter des entrepreneurs pour chiffrer d'une part la démolition des constructions et d'autre part la remise en état du terrain.
- De se concerter avec les propriétaires riverains afin de trouver une solution de passage pour évacuer les gravats.
- De consulter le Département pour créer un accès depuis la RD21 depuis notre parcelle 1034.

● Poursuite de la procédure de reprise des concessions abandonnées.

Nicolas TRICHAUD fait le compte rendu du groupe de travail qui s'est réuni le 11 Octobre sur le terrain afin de dresser un nouvel état des lieux. Depuis deux ans, un inventaire numérisé du cimetière de Senouillac a été réalisé et tenu à jour : les tombes et caveaux sont répertoriés sur un plan avec leurs numéros d'acte des concessions (perpétuité, 30 ou 50 ans, certains sont manquants) et leurs numéros d'emplacement. Une première analyse de cet inventaire identifie 46 concessions (16 caveaux, 26

tombes et 4 de pleine terre) qui pourraient faire l'objet d'une reprise, principalement sur la partie ancienne. Le groupe de travail propose d'attendre la Toussaint pour faire un nouveau constat d'entretien avant de se lancer dans la longue et très réglementée procédure de reprise.

Au-delà de cette procédure, le groupe de travail, a identifié certains travaux d'entretien courant : la propreté des abords, la finalisation du plan Ad'ap avec la réalisation de la place de parking et le rebouchage des dalles alvéolées sur certaines zones. D'autres travaux plus conséquents seront aussi à mener : restaurer le dépositaire qui est en très mauvais état, étudier la création d'une allée supplémentaire le long du mur Est dans la partie ancienne, revoir l'affichage du plan sous le porche, terminer le jardin du souvenir en construisant un petit muret de façon à pouvoir y fixer les plaques d'identification.

- **Compte rendu de la réunion de l'ALSH (Elfes des Vignes)**

Après la fermeture de l'accueil sur les vacances d'avril en raison de la crise sanitaire, c'est avec l'application de consignes strictes, que l'Association des Elfes des Vignes a mis tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions possibles le maximum d'enfants autorisés.

Des groupes ont été créés sans brassage d'enfants ni de lieux.

« Nouvelles règles » finalement appréciées de tous : les salles ont pu être plus personnalisées et appropriées.

Le nouveau cuisinier a fait l'unanimité avec ses plats préparés chaque jour sur place avec des produits locaux. Moins de gaspillage, plus de goût, tout le monde s'y retrouve.

Il y a quelques changements au sein du personnel, chacun a pris ses marques et a trouvé sa place. Une équipe motivée et pleine d'idées, prête pour les vacances de la Toussaint.

- **Nouvelle locataire au pôle santé**

Depuis début octobre, installation d'une praticienne en santé naturelle et spécialiste dans le domaine des médecines douces et le bien-être

- **Petit rappel sur les frelons asiatique**

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques chez vous ou ailleurs sur la commune, contactez la mairie pour le faire détruire.

Notez l'endroit précis et les coordonnées du propriétaire si vous les avez. Si possible, faites aussi une photo du nid, de loin (6 mètres au moins), ne prenez pas de risque !

Afin que la lutte contre ces nuisibles ne soit pas supportée seulement par ceux qui ont la malchance d'avoir un nid dans leur propriété, la mairie prend en charge le coût de destruction.

A noter qu'à partir de décembre, les nids sont abandonnés par les frelons et ne seront plus jamais utilisés, les reines se cachent ailleurs pendant l'hiver, il faut donc les détruire avant !

- **Point voirie**

Bernard FERRET demande que la commission voirie se réunisse afin de déterminer suffisamment tôt dans la saison les voiries à prioriser sur l'exercice 2021.

- **La fibre**

De nombreux administrés ont pu constater en divers points de la commune que des fils avaient été posés.

Ce n'est pas pour autant que la date butoir de novembre 2022 est avancée. Seuls, peut-être quelques foyers « pourraient » être raccordés plus tôt que prévu sur un répartiteur de la commune de Gaillac (secteur Tessonnières).

- **Cérémonies du 11 Novembre**

La préfecture nous conseille : « au regard de la dégradation rapide constatée ces dernières semaines, nous pouvons toutefois prévoir qu'elles se limiteront à un dépôt de gerbes par les autorités (dans la limite de 10 personnes), sans public, sans troupe et sans les membres des associations d'anciens

combattants qui pourront toutefois être représentés par 1 ou 2 porte-drapeaux. Il conviendra également de demander aux personnes présentes de porter un masque.

Les associations d'anciens combattants pourront également être invitées à déposer tour à tour une gerbe au pied du monument aux morts avant la cérémonie officielle afin de limiter les regroupements. »

A 22 heures, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Prochain conseil : le Mardi 10 novembre à 20h15

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Sandra VICENTE Procuration à B. FERRET	Francine DANEL	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO Procuration à N. BONDUELLE	Sylvain RICOLA	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUIGNOUX Procuration à G. ANDURAND
Sandrine VILLENEUVE	Nicolas TRICHAUD	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN Procuration à G. FORT